

---

Adresse des députés de la société populaire de Pont-à-Mousson transmettant le don du citoyen Viard de sa médaille de député à l'Assemblée constituante, lors de la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des députés de la société populaire de Pont-à-Mousson transmettant le don du citoyen Viard de sa médaille de député à l'Assemblée constituante, lors de la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 283;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37447\\_t1\\_0283\\_0000\\_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37447_t1_0283_0000_2;)

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

avait reçue en sa qualité de député à l'Assemblée constituante.

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit le document (2).*

« Mandataires du peuple,

« Les députés de la Société populaire de Pont-à-Mousson, présents à votre barre, offrent à la Convention nationale, au nom du citoyen Viard, leur concitoyen, la médaille du 4 août 1789 qu'il avait reçue en qualité de député à l'Assemblée constituante, et vous prient d'en agréer l'hommage.

« L. PERRIN; J.-D. SALLE; LE LORRAIN. »

**Les citoyens de Saint-Riquier-Esplairs [Saint-Riquier-es-Plains], offrent à la patrie la somme de 61 liv. 2 s., d'une croix d'or et de son cœur.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).**

*Extrait du registre établi pour recevoir les dépôts qui seront faits par les citoyens de notre commune pour le service de la patrie, le 29 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible (4).*

Ce jourd'hui 29 brumaire, nous maire et officiers municipaux étant assemblés au lieu ordinaire de nos séances,

S'est présenté le citoyen Pierre Danvy, officier municipal et cultivateur en notre commune, lequel nous a fait dépôt d'un louis en or de 24 livres pour être employé en l'habillement des soldats qui sont destinés à la défense de la patrie.

S'est aussi présentée la citoyenne Marie-Anne Duval, son épouse, qui nous ont aussi déposé une pièce valant 6 livres, portant la face du tyran, avec une croix et son cœur en or, pour être employés à la même destination, et pesant un gros et demi 23 grains.

*Signé : François PIERRE, maire.*

S'est aussi présentée la citoyenne Marie-Rose Danvy, sa fille, laquelle nous a déposé trois écus de trois livres pour être aussi employés à l'habillement des défenseurs de la patrie.

*Signé : François PIERRE, maire.*

S'est encore présenté ledit citoyen Pierre Danvy pour et au nom de son fils Pierre-Barthélemy Danvy, actuellement et depuis le mois d'octobre 1792, aux armées, volontairement, ayant été pris par les Autrichiens lors de la trahison de Dunaouriez et pour le moment dans

le canton de Vasicourt, près Guise, en qualité de sergent-major de la cinquième compagnie du dixième bataillon de la Seine-Inférieure, au camp de la Boucherie, lequel pour et au nom de son dit fils nous a déposé une pièce de 3 liv., quatre pièces de 12 sols et onze pièces de 6 sols, le tout en argent, que ledit son fils avait dans son armoire et dont il l'a chargé de faire don à la patrie et pour la même destination.

S'est présenté le citoyen Jacques Danvy, cultivateur en cette commune, lequel a déposé deux écus de 3 livres et une pièce de 24 sols qu'il nous a déclaré destiner au même usage.

S'est enfin présenté le citoyen Louis-Philippe Bourienne, toilier en cette commune, et ayant un frère employé volontairement au service de la patrie, lequel nous a déposé une pièce de 15 sols et une de 6 sols pour être aussi employées au même service que ceux-ci-dessus.

Ce jourd'hui 21 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible, s'est présenté le citoyen François Pierre, maire de notre commune, lequel a déposé à notre bureau deux pièces de 24 sols et une pièce de 30 sols, le tout en argent, destinés pour l'habillement des défenseurs de la patrie.

Ce jourd'hui 21 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Le soussigné Prino-Thimotée Barre, greffier de ladite municipalité de Saint-Riquier, dépose à notre bureau un assignat de 25 sols pour servir pour l'équipement des citoyens qui sont enrôlés à la défense de la patrie.

François PIERRE, *maire de Saint-Riquier-es-Plains*; BARRE, *secrétaire*.

Je, secrétaire-greffier de la municipalité de Saint-Riquier-es-Plains, certifie le présent extrait véritable et tiré mot à mot dudit registre.

A Saint-Riquier-es-Plains, le 22 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

BARRE, *secrétaire*.

**Les citoyens composant la Société populaire de Cany déposent sur l'autel de la patrie une boîte contenant 780 liv. 2 s. en numéraire, 295 liv. 15 s. en assignats, 3 marcs 7 gros de matière d'argent, 1 gros 31 grains de matière d'or, 1 once 2 gros d'épaulettes en or, et 1 marc 7 onces d'épaulettes en argent.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit l'adresse lue par la citoyenne Yger au nom de la Société populaire de Cany (2).*

*La citoyenne Yger, députée par la Société populaire de Cany, à la Convention nationale.*

« Je viens, au nom de mes concitoyens composant la Société populaire de Cany, déposer sur l'autel de la patrie cette boîte contenant 780 livres 2 sols en numéraire, 295 livres 15 sols en

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 96.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 865, pièce 12. En marge de l'original, on lit la note suivante : « Reçu la médaille, le 5 nivôse, DUCROIX. »

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 96.

(4) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 865, pièce 11.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 96; la citoyenne Yger fut admise à la barre (*Bulletin de la Convention* du 6 nivôse an II (jeudi 26 décembre 1793)).

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 865, pièce 5.